

CARTE D'IDENTITE

Le délai de délivrance varie selon la date de la demande

De 3 semaines à l'automne et en hiver à 1 mois au printemps et en juillet.

N'attendez pas que votre carte soit périmée pour la renouveler. Effectuez cette démarche lorsqu'elle entame sa dernière année.

Pièces à fournir :

1. copie intégrale de l'acte de naissance ou ancienne carte d'identité plastifiée.
2. pour ceux qui ne peuvent pas redonner l'ancienne carte plastifiée (perte ou vol) un timbre fiscal de 25€
3. 2 photos d'excellente qualité (ne pas ouvrir la bouche, voir les 2 oreilles...)
4. un justificatif de domicile = facture de moins de 3 mois

Pour les mineurs : apporter la carte d'identité du parent qui signe la demande